



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 19 juin 2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Cessions foncières au sein de la Zone d'Activités Économiques d'Erbajolo - Création d'un code service de TVA

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 19 juin à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 13 juin 2023.

PRÉSENTS : BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MALAFRONTE Christine, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, TIMSIT Christelle ;

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques
GIAMARCHI Marie-Dominique à LOMBARDO Florence
MASSONI Jean-Joseph à ROMITI Gérard
MONDOLONI Jean-Martin à SALGE Hélène
PADOVANI Jean-Jacques à LORENZI Thérèse
PELLEGGRI Leslie à SAVELLI Pierre
PERFETTINI Martine à LEONARDI Jean-Charles
POLIFRONI Bruno à PADOVANI Marie-Hélène
POLISINI Ivana à LACAVE Mattea
ROSSI Michel à SAVELLI Jean-Michel
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis

ABSENTS :

COLOMBANI Carulina, LINALE Serge, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean.

QUORUM : 21

OBJET : Cessions foncières au sein de la Zone d'Activités Économiques d'Erbajolo - Création d'un code service de TVA

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 256 A, 256B 257 et 268 ;

Vu l'article 209 I de l'annexe II au Code Général des Impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 22 décembre 2021 prenant acte de l'expiration du traité de concession d'aménagement conclu avec la SEM Bastia Aménagement ;

Vu le Bulletin Officiel des Finances Publiques BOI-TVA-IMM-10-20-10 80 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** ;

PREND ACTE

De l'assujettissement obligatoire à TVA pour les cessions foncières à titre onéreux de terrains à bâtir réalisées au sein de la Zone d'Activités Économiques d'Erbajolo ;

DÉCIDE

De demander à la Direction Départementale des Finances Publiques la création d'un code service TVA pour l'activité de cession foncière au sein de la Zone d'Activités Économiques d'Erbajolo ;

AUTORISE

Le Président à effectuer toutes démarches nécessaires et signer tout document relatif à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO